GUIDE DE LA MOBILITE INTERNATIONALE – STAGE

Afin de valider votre année vous devez effectuer un stage en entreprise d'une durée de minimum 6 mois. Vous bénéficiez de l'opportunité d'effectuer tout ou partie du stage à l'étranger. En France ce stage doit être effectué dans les domaines de la transaction - gestion de copropriété - syndic, mais à l'étranger nous validerons a priori tout stage dans le domaine de l'immobilier. Concernant la gratification, c'est la législation en vigueur dans le pays d'accueil qui fait foi. Aussi, si ce n'est pas une obligation dans le pays d'accueil, l'entreprise n'est pas obligée de vous gratifier.

Un stage à l'étranger ne s'improvise pas, il s'organise. C'est pourquoi nous vous rappelons ci-dessous les démarches administratives indispensables à mener avant votre départ. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que l'ESPI ne saurait être tenu pour responsable des conséquences d'une omission, inexactitude ou erreur dans les démarches administratives à accomplir par l'étudiant avant son départ à l'étranger. La liste, non exhaustive, des démarches à effectuer en fonction des destinations, est donnée aux étudiants à titre indicatif. Nous vous en rappelons l'essentiel !

1. PAPIERS OFFICIELS

- Obligation d'avoir en sa possession un passeport valide ou une carte d'identité valide pour l'Europe

- Obligation de détention d'un visa de travail ou de stage, correspondant à votre situation dans le pays concerné

2. ASSURANCES

Dans le cas d'un stage conventionné, et devant l'impossibilité lorsque vous êtes à l'étranger de vous procurer une couverture en toute point identique à celle du territoire français, nous vous engageons vivement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour pallier les carences et notamment, un contrat d'assurance qui vous couvrira pour :

- **Les frais médicaux – l'hospitalisation**
- **Le rapatriement**
- **La responsabilité civile**

Comme le régime français des ACCIDENTS DU TRAVAIL est propre à notre législation, il est impossible de trouver un équivalent parfait à l'étranger, en matière d'indemnités et de rente. Toutefois, certains organismes sont susceptibles de vous verser un capital à condition d'avoir souscrit à cette option. L'école ne peut en aucun cas se substituer à vous pour vous couvrir contre ces risques.

3. SECURITE SOCIALE

Lorsque vous partez en stage à l'étranger, il est particulièrement important de faire attention à votre couverture sociale. Votre situation auprès de la sécurité sociale doit être à jour et en règle avant de partir. Une attestation de droits (téléchargeable sur ameli.fr) vous sera demandée. De plus, pour garantir au maximum votre couverture sociale à l'étranger, il est nécessaire d'effectuer des démarches supplémentaires.

Pour l'Union européenne : faites-vous délivrer **la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** : elle est gratuite, valable un an et se retire auprès de votre Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ;

Les modalités de prise en charge de vos soins médicaux ne sont pas uniformes sur le territoire de l'UE-EEE. Selon votre pays de séjour :

- soit vous n'avancez pas les frais médicaux ;
- soit vous les avancez et vous vous faites rembourser sur place par l'organisme de sécurité sociale local ou
- à votre retour auprès de votre centre payeur, mais sur la base du tarif français.

En aucun cas votre mutuelle ne complétera ce remboursement. Les frais médicaux à l'étranger pouvant être très chers, il est plus que recommandé de souscrire à une assurance privée qui couvre toutes les dépenses de santé à 100 % des frais réels et qui offre de bonnes garanties d'assistance (rapatriement sanitaire…).

Pour le Québec : Vous devez obligatoirement être couvert par une assurance santé locale pendant toute la durée de votre séjour. ESPI vous conseille fortement de souscrire à l'assurance Desjardins. Elle coûte $75 par mois, vous couvre dès le premier jour de votre arrivée, couvre également les USA et les rapatriements.

Pour le reste du monde : vous devrez vous référencer à la législation en vigueur dans le pays. Dans certains cas, une affiliation au système de couverture sociale du pays est obligatoire.

Consulter le site internet de CLEISS pour vous informer sur la protection sociale à l'international.

LES POINTS DE VIGILANCE

Délais d'accès aux soins ; Au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et au Portugal notamment, les délais d'accès aux soins publics peuvent s'avérer très longs par rapport aux normes françaises. Le recours à la médecine privée, très coûteuse, et non pris en charge par la Carte européenne d'assurance maladie, peut alors être indispensable. Une assurance privée est alors fortement conseillée.

Risques non couverts par la Carte européenne d'assurance maladie ; En cas de maladie ou d'accident grave, la carte ne permet pas la prise en charge de prestations d'assistance telles que le rapatriement sanitaire, les frais de recherche et de secours sur terre et sur mer, la prise en charge de la venue d'un proche en cas d'hospitalisation, le retour anticipé en cas de décès d'un proche, l'avance de fonds en cas de perte ou de vol des effets personnels…

L' ESPI a signé un partenariat avec HEYME – une compagnie d'assurance dédiée aux jeunes jusqu'à 35 ans qui vous permet de bénéficier de 10% de réduction sur votre couverture santé (code promo ESPI-10).

4. ETABLIR UNE CONVENTION DE STAGE

Vous avez trouvé un stage à l'international ? Vous devez compléter le formulaire « Contact sheet » disponible sur E-Campus et l'envoyer à l'adresse suivante : relations.internationales@groupe-espi.fr

Nous allons ensuite créer votre convention de stage à partir des informations fournies.

Documents à joindre à la Convention avant la signature par l'ESPI :

- CEAM (pour les stages en Europe) ou l'attestation d'assurance privée (stage hors l'UE)
- Attestation de responsabilité civile prouvant que vous êtes couvert pour vos activités en tant que stagiaire y compris à l'étranger pendant toute la durée de votre stage
- Attestation de droits de sécurité sociale
- Attestation d'assurance rapatriement

5. BOURSE ERASMUS+

Le Groupe ESPI étant bénéficiaire de la charte Erasmus +, des subventions sous forme de bourses versées tous les mois peuvent être accordées aux étudiants effectuant un stage à l'étranger d'au moins 60 jours dans les pays indiqués ci-dessous.

Le montant mensuel des bourses varie selon la destination d'accueil :

1. Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède : **750€/mois**
2. Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays bas, Portugal : **690€/mois**
3. Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie : **640€/mois**

Il est possible d'obtenir une bourse Erasmus+ pour une mobilité de stage en entreprise à l'étranger dans un pays **hors programme Erasmus+** (pays du monde entier). Cette enveloppe financière est restreinte. Pour plus d'informations sur les montants veuillez contacter le Bureau des relations internationales.

Compléments financiers Erasmus+ « Mobilités vertes »

Vous êtes éligibles à un financement Erasmus+ complémentaire lorsque vous empruntez un mode de transport "écologique" tel que le train ou l'autocar pour vous rendre sur le lieu de votre mobilité (transport international pour vous rendre de votre domicile en France à votre futur lieu d'études ou de stage à l'étranger).

Compléments financiers Erasmus+ « Inclusion »

Vous pouvez obtenir un financement complémentaire ("top-up") de 250 € par mois en plus de votre bourse Erasmus+ si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Boursier du CROUS – échelons 6 et 7
- Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€
- Résident d'une ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)
- Résident d'un quartier prioritaire de la ville

Si vous êtes étudiant en situation de handicap ou affectation de longue durée, sachez qu'une prise en charge est également possible sur la base de frais réels des dépenses nécessaires à la mobilité.

5. DIVERS

- ✓ Une réserve financière sur un compte bancaire est obligatoire dans certains pays.
- ✓ Les vaccins : se renseigner auprès des ambassades et consulter également l'Institut National de Veille Sanitaire
- ✓ Permis de conduire : vérifier la validité du permis français dans le pays concerné
- ✓ Procurez-vous une carte d'étudiant internationale (ISIC) : elle comporte de nombreux avantages
- ✓ A votre arrivée dans le pays : au Consulat ou à l'Ambassade de France : l'inscription au registre des Français établis hors de France est une formalité simple qui comporte de nombreux avantages

6. LEGALITE DES CONTRATS DE TRAVAIL

L'ESPI ne saurait être tenu responsable de l'absence ou de l'illégalité des contrats de travail ou des conventions de stage dont elle n'est pas signataire, ni de leurs conséquences pour l'étudiant ou les Tiers.

V – ADRESSES UTILES

www.ameli.fr/ - Pour la carte européenne d'assurance maladie
www.cleiss.fr - Centre de liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale
www.diplomatie.gouv.fr - Rubrique Conseils aux Voyageurs - Inscrivez-vous sur la plateforme Ariane
www.action-visas.com - Information sur les visas tous pays
www.heyme.care/fr - Assurance santé à l'étranger

Fait à , le : …../……/……. Signature de l'étudiant(e) précédée de la mention "Lu et approuvé"